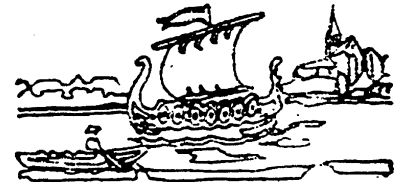




Les Poètes du dimanche

Association de rêveurs à la ligne
loi du 1^{er} juillet 1901 décret du 16 août 1901
Enregistrée à la sous préfecture de
St Germain en Laye sous le N° 783007748
N° SIRET : 493 591 036 00014
Fondateurs-Mainteneurs :
Jean-Charles MICHEL †
Câline HENRY MARTIN
André MARTIN †
Louis DELORME



27, rue Jean-Philippe Rameau
78570 ANDRESY FRANCE
☎ 01 39 27 89 45 / 06 64 86 12 94

Le prix Paul Fort est en danger

Le prix Paul Fort a été créé en 2002 à l'initiative de Jean-Charles Michel qui avait obtenu l'autorisation de la famille de Paul Fort. Les Poètes du dimanche ont alors proposé un partenariat à la municipalité d'Andrésy pour l'organisation de ce prix.

Depuis 2002 le prix Paul Fort repose en quasi-totalité sur les Poètes du dimanche, la municipalité n'intervenant que dans la prise en charge de l'impression du livret et la fourniture de la médaille et du diplôme. C'est le service communication qui a pris le relais de l'équipe de la bibliothèque en 2009 pour la réalisation du livret. Mais la poésie peut-elle être traitée comme de la communication ? Un livret de poésie n'est pas une plaquette publicitaire ! Cette année encore ladite impression a été l'objet d'échanges très difficiles entre les Poètes du dimanche, l'adjointe à la Vie culturelle et le service Communication de la municipalité. Ce n'est qu'à force de batailler que nous avons obtenu un livret d'une qualité acceptable, mais qui ne respecte pas l'épreuve que nous avons fournie.

Depuis la création du prix Paul Fort nous n'avons cessé de réitérer sans succès la demande d'une subvention pour assurer nous-mêmes l'impression du livret (la subvention moyenne accordée depuis 2002 par la municipalité d'Andrésy aux Poètes du dimanche s'élève à 150 €).

Nous avons sollicité un rendez-vous avec Madame le Maire adjoint à la Vie culturelle de la ville d'Andrésy afin de redéfinir les modalités de notre "partenariat". Nous l'avons rencontrée accompagnée du responsable du service culture de la ville d'Andrésy.

Lors de cette réunion, nous avons obtenu les réponses suivantes :

- Le coût de l'impression du livret (environ 500 €) est imputé sur le budget du service Communication de la mairie. Il est impossible de faire basculer ce budget vers une subvention accordée aux Poètes du dimanche.
- La subvention ne sera pas augmentée, il faut plutôt s'attendre à une baisse compte tenu de restrictions budgétaires.
- Si les Poètes du dimanche souhaitent être autonomes pour l'impression du livret, ce sera à leurs frais.

Compte tenu de ce qui précède, nous avons soumis la question du maintien du prix Paul Fort à l'Assemblée Générale du 9 avril 2011. Trois propositions ont été soumises à l'approbation de l'assemblée :

- Maintien du prix Paul Fort avec la municipalité d'Andrésy : rejeté à l'unanimité
- Abandon du prix Paul Fort : rejeté à l'unanimité
- Recherche d'un autre partenariat : approuvé à l'unanimité

Les Poètes du dimanche souhaitent maintenir le prix Paul fort en 2012 et vont prendre contact avec d'autres municipalités. Nous espérons trouver un partenaire qui aura une réelle implication culturelle et avec qui nous pourrions œuvrer dans des conditions plus convenables.

NB : la date de remise du prix sera fixée ultérieurement, en accord avec notre nouveau partenaire.